

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c. — M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on vendra le dédouble.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 2 Mai 1876

Les journaux et les correspondances mentionnent des bruits assez inquiétants qui ont couru dans ces derniers temps au sujet des difficultés qui attendraient le ministère à la rentrée des Chambres. On le représentait comme très-menacé, à la Chambre des députés, par la fraction de la gauche extrême unie à celle des bonapartistes, et, au Sénat, par le groupe thieriste, qui, sans disposer de la majorité, peut cependant être un artisan efficace de coalition. On nous dit aujourd'hui que ces impressions fâcheuses sont atténuées et que la prochaine session se présente sous un aspect plus calme.

Nous désirons qu'il en soit ainsi. Voici ce que dit à cet égard le *Moniteur universel* :

La Chambre des députés ne s'est pas jusqu'ici bien nettement dessinée, en tant que majorité. Il y a eu diverses tentatives d'en constituer une; au fond, ces tentatives n'ont pas plus abouti d'un côté que d'un autre, parce qu'il reste toujours à savoir jusqu'à quel point les groupes distincts, présidés par MM. Bethmont et Ferry, ne sont pas capables, à un moment donné, d'obéir à un autre chef que M. Thiers, qui est leur conducteur nominal. En d'autres termes, la lutte d'influence engagée dans la Chambre des députés entre l'ex-président de la République et M. Gambetta n'a pas encore abouti à une action décisive. Mais tant qu'il en sera ainsi, on doit comprendre quelles difficultés entraînerait une crise ministérielle, le Maréchal n'ayant qu'un terrain inconstant à la Chambre des députés et se trouvant, de plus, dans l'obligation de constituer un cabinet adapté au tempérament du Sénat.

Si donc les républicains sont sages, ils se garderont dès à présent de toute entreprise contre le ministère actuel. Il s'est établi depuis quelques années entre les exigences parlementaires et les nécessités d'ordre intérieur une sorte de pacte tacite qui permet aux ministères en général de vivre un an. Ce qui était possible alors qu'il n'y avait qu'une Assemblée unique et souveraine, doit l'être à plus forte raison maintenant que la Constitution fonctionne pleinement et que la question de la forme du gouvernement est fermée. Si les républicains sortent de ces errements, s'ils ne font de la politique que pour renverser des cabinets, ils réussiront à prouver aux plus incrédules que, des institutions qui nous régissent, il ne peut sortir qu'un gouvernement faible, éternel et impuissant en toute chose. Or, à faire cette preuve, ils n'ont aucun intérêt, et nous pensons qu'ils ne manqueront pas de s'en rendre compte.

Il est à souhaiter que la Chambre des députés, qui sera de retour la semaine prochaine, écarte promptement les propositions relatives à l'amnistie, et aborde le budget de 1877. On pourra dissertar longuement, très-longuement, sur les réformes financières sans que le Pays soit troublé, et que le Gouvernement coure des périls. Cette question des réformes financières est assez large et assez compliquée pour occuper plusieurs sessions. Créer des impôts nou-

veaux atteignant les contribuables qui ne sont pas suffisamment atteints, détruire divers impôts onéreux et vexatoires dont l'épreuve a mal réussi, c'est là une tâche considérable; mais pour la remplir utilement il faut s'éloigner autant des théories démagogiques que de la routine.

Le *Journal de Paris* a annoncé, par la plume de son directeur, M. Hervé, qu'il suspendait sa publication. Ce n'est pas sans tristesse que nous voyons disparaître un journal qui a défendu avec talent et courage la cause conservatrice et libérale. Nous croyons pouvoir dire que la résolution du *Journal de Paris* a été motivée par le désir de montrer clairement à l'opinion, que le parti de la monarchie constitutionnelle n'apporte aucune espèce d'entrave à la pratique loyale, sincère, complète du gouvernement nouveau.

Dans son dernier numéro, le *Journal de Paris* répond ainsi qu'il suit au *Soir*, dont nous avons fait connaître avant-hier les indignes attaques contre la famille d'Orléans :

Nous avons cette satisfaction, que les dernières lignes que nous publions dans le dernier numéro de ce journal ont pour objet de défendre, une fois de plus, la conduite toujours patriotique des princes d'Orléans.

Le *Soir*, que nous n'avions pas nommé en répondant à son premier article, revient aujourd'hui à la charge. Il ne comprend pas son inconvénient. Il nous demande en quoi elle consiste. S'il ne l'aperçoit pas, tant pis pour lui. Nous ne nous chargeons pas d'apprendre, à ceux qui les ignorent, les égards que l'on doit, nous ne disons pas à des princes, mais simplement à des hommes de cœur qu'on a trouvés sur tous les champs de bataille, chaque fois qu'on ne les a pas empêchés d'y paraître.

Le *Soir* trouve que nous le prenons de haut avec lui. N'ayant jamais fait métier d'insulter nos adversaires politiques, nous avons le droit de juger sévèrement ceux qui tiennent, à cet égard, une conduite opposée à la nôtre.

ÉDOUARD HERVÉ.

On lira également avec intérêt cet autre article de M. Hervé :

Le *Journal de Paris* suspend volontairement sa publication à la fin de ce mois, sauf à la reprendre plus tard, si les circonstances l'y engagent. J'ai la charge d'expliquer à nos lecteurs les motifs de cette résolution.

Le *Journal de Paris* a été fondé sous l'empire, par M. Weiss et par moi, pour être l'organe de l'opposition constitutionnelle d'alors.

Il a paru le 28 avril 1867, il y a aujourd'hui neuf ans jour pour jour. M. Weiss en était alors rédacteur en chef. Il lui donna, par son talent, un éclat incomparable.

Moins de trois ans après, je restais seul chargé de la direction du journal, à la veille d'une grande crise.

Après la guerre, que nous avons désapprouvée; après la révolution du 4 septembre, à laquelle nous n'avons pas concouru; après la Commune, contre laquelle nous avons lutté jusqu'au jour où la plume nous a été arrachée des mains par la violence, la

question s'est posée de savoir quel gouvernement il convenait de donner à la France.

Nous avons souhaité, conseillé le rétablissement de la monarchie constitutionnelle, à laquelle ce pays avait dû trente-trois années de paix, de prospérité, de liberté réglée par les lois.

Quand je parle de la monarchie constitutionnelle, je comprends sous ce nom la Restauration comme le gouvernement de Juillet. N'appartenant pas à la génération qui a fait ou subi la révolution de 1830, j'ai le bonheur d'être étranger aux passions des vainqueurs de cette époque aussi bien qu'à celle des vaincus. J'ai donc applaudi sans réserve et sans arrière-pensée à la visite de Frohsdorf, à cette démarche loyale et patriotique qui avait pour but de faire cesser l'antagonisme existant depuis plus de quarante ans entre les deux branches de la maison de Bourbon et entre les deux fractions du parti royaliste et constitutionnel.

Nos efforts pour le rétablissement de la monarchie ont échoué. Une autre forme de gouvernement a été établie, au moins pour un temps, et jusqu'en 1880 la France est légalement en République.

Dès le lendemain du vote de l'Assemblée nationale qui a créé cet état de choses, j'ai demandé à être relevé du poste que j'occupais au *Journal de Paris*. Mes opinions n'ont pas changé. Je suis vaincu; je ne suis pas convaincu. Je continue à croire que la monarchie constitutionnelle, telle que la connaît la plupart des pays civilisés, et telle que la France l'a connue de 1814 à 1848, est une forme de gouvernement infiniment préférable, soit à la République, soit à la monarchie absolue.

Cependant, jusqu'en 1880, ou du moins jusqu'à ces dernières élections générales qui précéderont cette date, la forme du gouvernement ne saurait être utilement discutée. Il ne reste donc aux partisans de la monarchie constitutionnelle qu'une tâche à remplir : défendre, en dehors de toute question gouvernementale, les principes de conservation et de vraie liberté battus en brèche par le radicalisme.

Pour accomplir efficacement cette tâche, il faut se placer aujourd'hui sur un terrain plus large que celui où nous nous trouvions. Le *Journal de Paris*, c'était son honneur, mais c'était sa faiblesse, n'était pas l'organe de tout le parti conservateur; il n'était que l'organe, passionnément convaincu et profondément dévoué, d'une des fractions de ce parti.

Il aurait pu essayer de se transformer, en passant dans d'autres mains. Il aime mieux disparaître, sans avoir abaissé son drapeau, sans avoir renié une seule de ses opinions royalistes, libérales et conservatrices.

On assure qu'une fraction du parti bonapartiste se serait ravisée en Corse, et songerait à porter un candidat contre le prince Napoléon. Tout ce qui se passe au sujet de cette élection nous montre sous son vrai jour le parti bonapartiste. Il sent fort bien que le prince Napoléon est le vrai représentant de la tradition napoléonienne, et que tout le système s'incarne franchement en lui; mais il sent aussi qu'il n'est pas précisément bien utile de le dire, et de là les tiraillements et les hésitations dont nous sommes témoins.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 30 avril, soir.

M. Waddington, ministre de l'instruction publique, est rentré hier à Paris.

M. Dufaure est attendu dans la journée.

Le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de M. Waddington et du général d'Abzac, a visité aujourd'hui à 2 heures, le salon de peinture qui sera ouvert au public à partir de lundi 1^{er} mai.

Il se confirme que le président de la République, ne voulant pas s'absenter pendant la session des Chambres, a décliné l'invitation de la municipalité de Bordeaux pour le concours agricole du 20 mai.

Le Maréchal assistera au concours d'Orléans les 6 et 7 mai. Il sera de retour à Paris, dans la soirée du 7.

La commission chargée d'élaborer un projet de loi organique sur les municipalités, s'est réunie ce matin et a continué l'examen du titre 1^{er} du projet en ce qui concerne les attributions des maires et la composition des conseils municipaux. Elle n'a pas encore examiné les questions relatives aux attributions des conseils municipaux.

On signale un mieux persistant dans l'état de M. Ricard.

Le Conseil des ministres se réunira lundi.

Le prochain mouvement préfectoral ne comprendra que cinq ou six préfetures, parmi lesquelles celle de l'Ariège, actuellement vacante, et celle de l'Ardèche et de la Haute-Marne que refusent d'accepter MM. de Trouville et Granger de la Marinière. Il est question de déplacer aussi un des préfets récemment nommés.

Un grand nombre de Conseils généraux ouverts lundi ont clos leur session dès mercredi. Tout s'est passé fort paisiblement partout. On ne s'est occupé de l'amnistie que dans les Conseils du Rhône et des Bouches-du-Rhône.

La démission du maire de Périgueux est confirmée.

On assure que le parti bonapartiste a résolu d'opposer un concurrent au prince Napoléon, à Ajaccio. Un comité doit se réunir incessamment dans ce but.

D'après des avis particuliers de Rome, il serait question du général Cialdini pour le poste d'ambassadeur d'Italie à Paris.

Revue des Journaux

Temps.

Les conclusions du rapport que M. Paris a déposé sur le bureau du Sénat au sujet de l'amnistie étaient déjà connues; mais on pouvait craindre que M. Paris n'abusât de l'occasion pour agiter une fois de plus le fantôme du péril social et pour attiser la discorde entre les républicains qui se sont divisés sur cette question assez irritante de sa nature. L'honorable rapporteur a tenu au contraire à dégager l'affaire de toute considération de parti: ce n'est pas un membre de la droite sénatoriale qu'on entend, mais un homme d'Etat justement et uniquement préoccupé de l'intérêt supérieur du pays; ce n'est pas au nom d'un

